



## Negociations salariales et delegues syndicaux

Par **GY060606**, le **28/06/2010** à **13:57**

Bonjour,

Lors des négociations salariales, les DS (appartenant au 1er collège lors de l'élection du CE- à noter que nous sommes en délégation unique) n'ont pas fait de proposition pour les membres du 2eme collège en indiquant que cela ne les concernaient pas. Est ce vrai ? Je croyais que les DS devaient défendre TOUS les salariés ? Si vous aviez un texte de loi ... En vous remerciant ...